

**Délibération 3/2024**  
**Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Le 24/01/2024 à 14 h 30, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 23/01/2024, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 23/01/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
07 FEV. 2024  
BUREAU DU SYNDICAT

**OBJET : Vote du budget 2024**

**Fonctionnement :**

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **565 491,46 €** se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services .....	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières .....	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries .....	121 421,86 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI .....	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques .....	7 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions .....	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions .....	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursement frais à des tiers .....	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante .....	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
<b>Total.....</b>	<b>565 491,46 €</b>



Les recettes de fonctionnement pour un montant de **565 491,46 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté.....	425 366,02 €
57 - 706888 Redevance du délégataire.....	139 090,64 €
57 – 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
<b>Total.....</b>	<b>565 491,46 €</b>

**Investissement :**

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la manière suivante :

**Opérations Financières**

57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
---	------------

**Non individualisées**

57 - 2315 Réseaux divers.....	127 322,42 €
<b>Total.....</b>	<b>128 357,22 €</b>

Les recettes d'investissement pour un montant de **128 357,22 €** se répartissent de la façon suivante :

**Opérations Financières**

001 Solde d'exécution section d'investissement.....	126 287,62 €
57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires.....	2 069,60 €
<b>Total.....</b>	<b>128 357,22 €</b>

**Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,**

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2024, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

REÇU À LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
07 FEV. 2024  
BUREAU DU COURRIER

A Mende, le **05 FEV. 2024**  
Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND

  


